

LA BARBADE

*Guide
de l'exportateur canadien*

stor

HF

1010 5E 3514

.G85B3514

1988

STORAGE

(Also available in English)

LA BARBADE

MAIN

HF

1010

GBSB3514

1988

STORAGE

Guide de l'exportateur canadien

15-238-933

DÉLÉGATION COMMERCIALE RESPONSABLE
Haut-Commissariat du Canada
Bishop's Court Hill
P.O. Box 404
Bridgetown (Barbade)

Tél. : (809) 429-3550
Télex : (code de destination 392) 2247 (2247 CANADA WB)
Câble : DOMCAN BRIDGETOWN

Direction de l'expansion du commerce dans les Antilles et
l'Amérique centrale
Ministère des Affaires extérieures
Édifice L.B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
125 SUSSEX
OTTAWA K1A 0G2

Tél. : (613) 996-3877
Télex : 053-3745 (LCT)
Indicatif : EXTERNAL
Télécopieur : (613) 996-9103 (LCT)

1988

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. GÉNÉRALITÉS	4
II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR	7
III. COMMERCER AVEC LA BARBADE	18
IV. RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DOUANE ET DE CHANGE	23
V. VOYAGE D'AFFAIRES À LA BARBADE	25
VI. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION	27
VII. ADRESSES UTILES	34

I. GÉNÉRALITÉS

Superficie et géographie

La Barbade est une petite île calcaire coralligène, d'une superficie de 430 km². Longue de 33 km et large de 22 km, elle est située à 13° de latitude nord et à 59° de longitude ouest. Elle est relativement plate et s'élève en terrasses jusqu'à une chaîne proche du centre, dont le point culminant est le mont Hillaby, haut de 337 m. La nature poreuse du corail dont la Barbade est composée filtre les chutes de pluie et agit comme un système de purification naturel. L'eau est donc l'une des plus pures du monde.

Les principaux secteurs de l'économie sont : le tourisme, le sucre et les industries de fabrication légère avec un secteur financier off-shore en pleine croissance.

Climat

La Barbade jouit d'un climat tropical que tempèrent les alizés dominants. Les températures varient entre 22 et 33 °C avec une humidité relative de 68 à 70 p. 100. La quantité de pluie annuelle est 150 cm et la saison des pluies se situe entre juin et décembre.

Heure locale

L'île est à l'heure de l'Atlantique (on ajoute une heure à l'heure normale de l'Est et on en retranche quatre de l'heure de Greenwich); on n'y utilise pas l'heure avancée.

Population

La population de la Barbade est environ 255 000 habitants et sa population active, 112 000. Le taux d'alphabétisation est 97 p. 100 et le taux de chômage se situe entre 18 et 19 p. 100.

Villes principales

La capitale, Bridgetown, se trouve sur le côté sud-ouest de l'île et compte environ 102 000 habitants. Les autres villes principales sont : Holetown, Speightstown et Oistins.

Langues

L'anglais est la langue officielle, mais il en existe une variante créolisée qu'on appelle le dialecte bajan.

Religions

La Barbade est principalement anglicane. Toutefois, de 80 à 100 autres confessions ou sectes religieuses y sont représentées.

Poids, mesures et électricité

Le système métrique des poids et des mesures est en vigueur. L'alimentation en électricité de l'île est fiable. Elle est fournie en 110 V, 50 cycles.

Jours fériés

La Barbade observe les jours fériés suivants :

Jour de l'an — 1^{er} janvier

Vendredi saint — *En mars ou avril*

Lundi de Pâques — *En mars ou avril*

Lundi de Pentecôte — *En mai ou juin*

Kadooment Day — *Premier lundi d'août*

Jour des Nations Unies — *Premier lundi d'octobre*

Jour de l'Indépendance — 30 novembre

Noël — 25 décembre

Lendemain de Noël — 26 décembre

Heures d'ouverture

Les heures de travail sont en général de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, et de 8 h à midi, le samedi. Les heures du secteur public sont de 8 h 15 à 16 h 30, du lundi au vendredi seulement. Les banques sont ouvertes normalement de 9 h à 15 h du lundi au jeudi, de 9 h à 13 h et de 15 h à 17 h le vendredi. Elles n'ouvrent pas le samedi.

Histoire

Bien que les Anglais n'aient réellement colonisé l'île qu'en 1627, les Portugais la portèrent sur la carte en 1536 et l'appelèrent Los Barbados (figuiers barbus) en raison de la présence de nombreux figuiers et banians. Toutefois, les premiers habitants de l'île furent les Indiens Arawak.

Quand, en 1625, le capitaine John Powell revendiqua la Barbade, elle était inhabitée. Dès son retour en

Angleterre, en 1627, Sir William Courteen finança son voyage pour qu'il revienne coloniser l'île. Celle-ci est restée sous la domination britannique jusqu'en 1966, date à laquelle le défunt Errol Barrow, premier ministre de la Barbade, l'a conduite à l'indépendance.

C'est la seule île de la région qui, au XVII^e et au XVIII^e siècle, n'est pas passée des mains d'une puissance européenne à l'autre, au cours de la longue lutte coloniale que ces puissances se sont livrées pour obtenir le contrôle des Antilles de l'Est.

Gouvernement

La Barbade a adopté le régime parlementaire britannique. Son assemblée a siégé pour la première fois en 1639, ce qui en fait le troisième plus ancien corps législatif de l'hémisphère occidental.

Le Parlement comprend une chambre basse élue et un sénat nommé. Le chef de l'État est le gouverneur général.

Il y a deux principaux partis politiques : le Democratic Labour Party, qui est au pouvoir depuis 1986 et a à sa tête le premier ministre Erskine Sandiford, et le Barbados Labour Party, qui constitue l'opposition et est dirigé par Henry Forde.

Des élections démocratiques sont tenues tous les cinq ans.

Le système judiciaire est fondé sur la *common law* britannique et est séparé du législatif et de l'exécutif. Le procureur général est le principal conseiller du gouvernement.

II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Aperçu économique

L'économie de la Barbade a d'abord été principalement fondée sur le sucre. Puis, en raison de la baisse marquée des prix mondiaux du sucre, le gouvernement s'est tourné vers le tourisme, les industries légères et les entreprises off-shore, afin de s'efforcer de trouver des occasions d'emploi additionnelles et d'augmenter les gains en devises étrangères.

Bien que l'île manque de ressources naturelles, la stabilité politique, les bonnes relations industrielles et des stimulants fiscaux spéciaux qui encouragent des opérations locales et étrangères d'assemblage sur une petite échelle et orientées vers les exportations, ont amené, au milieu des années 1980, une croissance rapide du secteur manufacturier, spécialement en ce qui a trait aux composants électroniques. Par suite, la Barbade est une des îles les plus prospères des Antilles de l'Est avec un revenu par habitant d'environ 6 600 \$CAN (soit 1/3 de celui du Canada).

Pendant la première moitié des années 1980, l'économie n'a enregistré aucune croissance réelle; mais, en 1986, elle a été relativement vigoureuse et a atteint 5 p. 100. Néanmoins, comme les prix mondiaux du sucre sont restés bas et les industries manufacturières d'exportation, très languissantes, elle s'est stabilisée et a atteint 2 p. 100 en 1987, niveau qui est également prévu pour 1988.

Peu après être entré en fonction en 1986, le Democratic Labour Party a présenté un budget « de l'offre » comportant des concessions fiscales importantes. Il en a résulté un manque de revenus et le gouvernement a dû procéder à de gros emprunts étrangers pour financer ses dépenses. Le budget de 1987 a sensiblement augmenté les contributions indirectes, en particulier les droits de timbre et les taxes à la consommation sur les produits extra-régionaux (« extra-régional » désigne les pays qui ne sont pas membres de la Communauté des Antilles (CARICOM)), ce qui a provoqué une baisse des

importations étrangères et une hausse d'au moins 3,5 p. 100 du taux d'inflation. Le budget de 1988 a de nouveau augmenté les impôts directs et indirects afin d'arrêter le déficit financier, d'améliorer la balance des paiements, etc., et cette mesure a encore accru les pressions inflationnistes.

Secteurs principaux

Tourisme - Le tourisme est la principale industrie de la Barbade et sa plus grande source de devises étrangères. Il représente 9,9 p. 100 du produit intérieur brut. Après avoir décliné au début des années 1980, il a un peu repris. Néanmoins, les projets d'aménagement ou d'agrandissement hôteliers sont rares et il n'y a actuellement qu'un seul hôtel en construction. Les grandes installations touristiques ont grand besoin d'améliorations et de modernisation.

En 1986, le marché du tourisme a connu une légère contraction par comparaison avec les hausses que les concurrents de la Barbade dans la région ont enregistrées. Une publicité accrue, l'établissement de prix plus concurrentiels, l'inauguration de voyages organisés par avion en provenance du Royaume-Uni et du Canada, ainsi que l'augmentation des sièges de passager, semblent avoir eu quelques résultats favorables en 1987. Cette année-là, le nombre des touristes a augmenté de 13,9 p. 100 et a été particulièrement élevé pendant l'été, tandis que l'industrie des croisières accusait une tendance constante à la hausse. Les arrivées ont dépassé 400 000, ce qui constitue une augmentation de 40 p. 100 pour le Royaume-Uni, de 7 p. 100 pour le Canada et de 9 p. 100 pour les États-Unis. Ceux-ci restent le plus gros marché de la Barbade; ils lui fournissent 40 p. 100 du total de ses visiteurs et le Canada, 17 p. 100. Malgré cet accroissement numérique, les recettes du tourisme n'ont augmenté que de 5 p. 100.

Industries de fabrication - Le secteur de la fabrication comprend essentiellement : les vêtements, les meubles, les produits chimiques, le conditionnement des aliments et l'assemblage de composants électroniques aux fins de réexportation. Une infrastructure relativement bonne, des relations industrielles stables, le coût de la main-d'œuvre et une série de stimulants ont attiré à la Barbade des sociétés étrangères très diverses.

La fermeture de firmes importantes d'assemblage de composants électroniques qui employaient beaucoup d'ouvriers (en particulier, INTEL) et de fabriques de vêtements, ainsi que la baisse du commerce sur les marchés régionaux, ont contribué à créer un marasme dans le secteur. En 1987, la sortie de produits manufacturés a baissé de 6,6 p. 100, renversant les modestes gains réalisés en 1986 et ce, malgré une amélioration dans la production des vêtements.

La Industrial Development Corporation (Société d'expansion industrielle) et d'autres organismes se sont efforcés de trouver des activités de rechange pour acquérir des devises étrangères et ont encouragé de nouvelles entreprises (par exemple, trois firmes de traitement des données, en 1987) à venir s'installer à la Barbade. Le relâchement des restrictions et des quotas d'importation par Trinité-et-Tobago, le principal marché d'exportation de la Barbade dans le cadre du CARICOM, et la suppression réciproque du droit de timbre sur les produits du CARICOM devraient améliorer le commerce intrarégional (c.-à-d. le commerce entre les pays membres du CARICOM). En avril 1988, le gouvernement a supprimé le droit de timbre (15 p. 100) sur les matières premières et les emballages provenant de sources extra-régionales, dans un effort pour stimuler les industries de fabrication et accroître la compétitivité des exportations.

Agriculture - Le sucre représente 99 p. 100 des gains agricoles. Depuis le début de la décennie, la production a diminué. Par exemple, elle est tombée de 110 000 tonnes, en 1986, à 83 400, en 1987. Les prix mondiaux de ce marché restent très bas et une diminution de la superficie plantée s'ajoutant à une saison sèche particulièrement longue a, en 1987, réduit encore davantage la production de sucre.

La production de cultures vivrières a fluctué et a diminué très légèrement en 1987, en raison de la saison sèche anormalement longue. Les produits laitiers et avicoles, ainsi que le coton ont connu une très bonne croissance. La pêche a augmenté, mais à un rythme plus modeste.

Les importations de denrées alimentaires sont passées de 48,5 millions de dollars américains, en 1976, à 79,9 millions, en 1986. Elles continuent à représenter un pourcentage important du total des importations.

Construction - Les projets d'amélioration de l'infrastructure et, plus particulièrement, la construction d'une grande route de 40 millions de dollars américains financée par la Banque interaméricaine de développement (BID), l'achèvement d'un port de pêche et d'un complexe de conditionnement au coût de 12 millions de dollars américains, des constructions de logements dans les secteurs public et privé, l'agrandissement d'hôpitaux et le programme de travaux d'équipement du gouvernement ont maintenu les activités du secteur de la construction à un niveau élevé. On s'attend à ce que la croissance persiste, en raison d'un certain nombre de projets financés internationalement, qui sont encore en cours d'exécution, et d'une augmentation du nombre de mises en chantier.

Énergie - La Barbade a un seul gisement pétrolifère situé à Woodburne. En 1986, il a produit 559 152 barils de pétrole brut et, en 1987, 331 768 seulement. Les ventes de gaz naturel ont baissé de 10 p. 100 pour atteindre 8,1 millions de mètres cubes. La politique du gouvernement consistant à diminuer la production en attendant que les prix mondiaux du pétrole remontent, s'est traduite par une réduction de la production de pétrole brut et de gaz naturel. La construction d'une usine de gaz de pétrole liquéfié (financée par la Société pour l'expansion des exportations (SEE)), d'un coût de 4 millions de dollars canadiens et d'une production de 25 000 barils de gaz de pétrole liquéfié, permettra à la Barbade de réaliser, chaque année, une économie de devises étrangères estimée à 1,2 million de dollars canadiens. Un gazoduc pour le transport du gaz naturel financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et achevé au début de 1988, a amélioré la distribution de gaz aux utilisateurs domestiques et industriels.

Activités bancaires off-shore - L'importance des services financiers off-shore comme secteur de l'économie est en train d'augmenter. Ils fournissent au revenu une contribution directe de 3,1 millions de dollars canadiens. Des ententes fiscales avec le Canada et un nouvel accord avec les États-Unis offrent des stimulants appréciables aux sociétés qui investissent à la Barbade. Environ 500 entreprises off-shore y font maintenant des affaires ou y sont enregistrées (des banques, des compagnies d'assurance exemptées, des sociétés commerciales et une compagnie de navigation.)

Incitations aux investissements

La *Fiscal Incentives Act* (loi sur les incitations fiscales), adoptée en 1974, accorde aux fabricants de produits approuvés une période d'exonération fiscale temporaire maximale de 10 ans, de la manière suivante :

Entreprise	Valeur ajoutée	Exonération fiscale temporaire maximale
Industrie enclave	—	10 ans
Industrie à fort coefficient de capital (pas moins de 25 millions de dollars)	—	10 ans
Groupe I	50 p. 100 ou plus	10 ans
Groupe II	de 25 à 50 p. 100	8 ans
Groupe III	de 10 à 25 p. 100	6 ans

En même temps que ces stimulants fiscaux, les fabricants peuvent profiter :

- d'une exonération des droits d'importation sur les pièces, sur les matières premières et sur les machines;
- de déductions d'amortissement sur les immobilisations;
- de locaux d'usine subventionnés sur une base bail-achat;
- de subventions à la formation;
- d'un plan de garantie de crédit à l'exportation;
- d'une allocation équivalant à 150 p. 100 des dépenses encourues pour établir des marchés d'exportation en dehors de la Communauté des Antilles (CARICOM);
- d'une exemption de droits de douane pour les pays membres de la CARICOM.

Pour obtenir le statut d'entreprise approuvée et être admissible aux concessions susmentionnées, un fabricant est requis d'intégrer ses affaires dans une société constituée localement.

La *Hotel Aids Act* accorde aussi les concessions suivantes pour le tourisme :

- un permis provisoire de construire un hôtel ou de convertir en hôtel un immeuble déjà existant peut être accordé pour une durée maximale de 2 ans pendant laquelle la construction doit être achevée; l'octroi du permis dépend des besoins hôteliers potentiels et du secteur où aura lieu la construction;
- l'entrée en franchise d'importations de marchandises et de matériel pour la construction et l'exploitation d'un hôtel;

- un permis de 10 ans octroyant des privilèges d'exemption de droits de douane et d'impôt sur le revenu pendant toute sa durée d'existence.

Aide gouvernementale

La Industrial Development Corporation de la Barbade a la responsabilité de stimuler et d'aider l'industrie. Elle offre des services très variés, notamment la fourniture de locaux d'usine, de subventions à la formation, d'avis relatifs à la législation sur les stimulants fiscaux et une aide pour coordonner les coentreprises.

On peut se procurer une information détaillée et des brochures relatives aux investissements à la Barbade auprès de :

The Barbados Industrial Development Corporation
Pelican House
Princess Alice Highway
Bridgetown (Barbados)
Tél. : (809) 427-5350
Télex : 2295 BARDEV WB

La Export Development Corporation donne des conseils sur toutes les questions afférentes au commerce d'exportation de l'île et aide à trouver des marchés d'exportation pour les fabricants locaux.

Zones de libre-échange

Il n'existe, actuellement, aucune zone de libre-échange à la Barbade.

Investissements étrangers

À la Barbade, les investissements étrangers sont bien accueillis et même encouragés, la forme la plus souhaitable étant la création de coentreprises entre des sociétés locales et des sociétés étrangères. Les firmes canadiennes participent largement à l'économie locale par des investissements variés, des coentreprises et des accords de licence dans des secteurs tels que les banques, les assurances, le tourisme, la construction, l'électronique, le conditionnement des aliments et d'autres industries de fabrication légère. Des mécanismes comme le Programme de coopération industriel, administré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), appuient aussi les nouvelles entreprises. (Voir chapitre VI)

Pour faciliter le rapatriement de fonds, les investisseurs étrangers, à leur arrivée, doivent s'inscrire sur le registre de la Banque centrale de la Barbade. Celle-ci distribue librement les devises étrangères pour les transactions destinées à payer les marchandises et les services d'outre-mer.

Commerce extérieur

Environ 70 p. 100 des biens non durables sont importés. La Barbade commerce principalement avec les États-Unis, la CEE (Communauté économique européenne), la CARICOM (Communauté des Antilles) et le Canada.

On s'attend à ce que la tendance modérée à la baisse enregistrée dans les niveaux d'importation, qui sont passés de 590 millions de dollars américains, en 1986, à 500 millions en 1987, persiste en 1988 en raison de la brusque diminution des activités de fabrication et de la plus faible demande de produits intermédiaires. Le marché des biens d'équipement et des biens de consommation devrait rester stable, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada étant les principaux fournisseurs.

Le Canada entretient des relations commerciales solides avec la Barbade. En 1986, ses exportations (agriculture et produits alimentaires; télécommunications; biens et services éducatifs, médicaux et de santé) ont augmenté de 23 p. 100 pour atteindre 41 millions de dollars canadiens, tandis que ses importations (cartes de circuits imprimés, mélasse et rhum) se sont élevées à 22 millions de dollars canadiens, soit une augmentation d'environ 200 p. 100 qui découle peut-être de l'initiative CARIBCAN, programme d'aide à l'expansion économique et commerciale. En 1987, un niveau semblable de commerce bilatéral a été maintenu.

En 1986 et 1987, par suite de la fermeture de firmes importantes du secteur de l'électronique et du vêtement qui employaient de nombreux ouvriers ainsi que de la diminution du commerce régional, la Barbade a enregistré un déficit de son compte courant.

**Importations globales
selon les principaux pays d'origine
(en \$BDS)**

Pays	1985	1986	1987*
États-Unis	499 633,90	470 342,70	333 552,30
Royaume-Uni	111 056,70	127 581,80	120 532,70
CARICOM	176 853,10	125 962,50	146 193,70
Canada	62 245,90	78 428,50	81 282,80
Japon	55 211,80	66 562,90	54 476,10
Autre	316 579,50	312 196,20	299 853,10
TOTAL :	1 221 580,90	1 181 074,60	1 035 890,70

**Exportations globales
selon les principaux pays de destination
(en \$BDS)**

Pays	1985	1986	1987*
États-Unis	130 167,60	131 043,90	67 607,80
Puerto Rico	237 536,00	118 180,80	18 883,50
CARICOM	160 538,50	96 072,70	74 827,10
Royaume-Uni	40 748,00	42 202,00	55 963,30
Canada	9 887,20	23 193,40	13 202,80
Autre	128 903,90	141 590,10	83 223,10
TOTAL :	707 781,20	552 300,00	313 707,60

* *Source* : Département de la statistique de la Barbade.

**Principales exportations canadiennes vers la
Barbade
(en \$CAN)**

Marchandise	1985	1986	1987
Viande	2 924 791	3 501 248	2 683 913
Poisson	1 934 187	2 093 622	1 907 722
Légumes et préparations à base de légumes	1 533 882	1 848 645	2 347 652
Bois de construction et bois résineux	490 161	683 818	1 058 289
Papier, papier journal, etc.	1 225 854	2 070 805	2 222 268
Produits sidérurgiques	1 308 156	1 197 959	1 428 369
Produits et ouvrages auxiliaires en métal	1 751 403	1 199 955	2 101 820
Machines et pièces	1 209 523	3 100 951	4 495 959
Matériel de télécommunication	4 559 462	2 135 713	2 318 014
Matériel médical et fournitures	2 356 187	4 006 917	3 680 059
Produits céréaliers et céréales	1 373 776	1 753 422	1 733 182
Conteneur (en bois, en papier, en plastique, etc.)	1 102 929	1 178 796	1 138 724
TOTAL, PRINCIPALES MARCHANDISES :	21 770 311	24 771 851	27 115 972
TOTAL, TOUTES LES MARCHANDISES :	32 899 050	41 305 031	41 774 739
POURCENTAGE DU TOTAL QUE LES PRINCIPALES MARCHANDISES REPRÉSENTENT :	66,1 %	59,9 %	64,9 %

Source: Statistique Canada.

**Principales importations canadiennes en provenance
de la Barbade
(en \$CAN)**

Marchandise	1985	1986	1987
Mélasse	4 210 934	2 817 384	2 937 513
Cartes de circuits imprimés	204 573	10 583 009	4 097 187
Pétrole brut lourd	—	5 030 857	11 758 770
Rhum	739 289	1 058 909	388 854
Composants électroniques	428 920	502 033	567 003
TOTAL, PRINCIPALES MARCHANDISES :	5 583 716\$	19 992 192\$	19 749 327\$
TOTAL, TOUTES LES MARCHANDISES :	6 993 704\$	21 278 461\$	21 127 159\$
POURCENTAGE DU TOTAL QUE LES PRINCIPALES MARCHANDISES REPRÉSENTENT :	79,9	93,9	93,01

Source: Statistique Canada.

Appartenance à des blocs commerciaux

CARICOM - La Barbade est membre de la Communauté des Antilles (CARICOM) depuis sa création, en 1973. Le traité de la CARICOM prévoit la libre circulation des biens entre les pays membres. Cette mesure vise à accélérer l'expansion de leurs économies en élargissant le marché intérieur par la suppression des obstacles au commerce, soit les droits de douane et les restrictions des importations.

CBI - En 1983, les États-Unis ont adopté la Caribbean Basin Initiative (CBI) pour une période de 12 ans. Cette législation prévoit l'admission en franchise de produits cultivés ou fabriqués localement, exportés directement aux États-Unis et ayant le contenu local de valeur ajouté prescrit. Toutefois, il y a quelques exceptions : le pétrole, les textiles et les vêtements, les chaussures, les sacs à main, les valises, les produits plats, les gants de travail, les vêtements de cuir, les conserves de thon et les montres.

CARIBCAN - Au milieu de 1986, le Canada a inauguré un nouveau programme d'aide à l'expansion économique et commerciale appelé CARIBCAN, et destiné aux membres antillais du Commonwealth. Pour 99,8 p. 100 des importations canadiennes provenant de ces pays, il prévoit un commerce en franchise unilatéral préférentiel avec des exceptions limitées : les textiles, les vêtements, les chaussures, les valises, les sacs à main, les vêtements de cuir, les huiles lubrifiantes et le méthanol.

La Barbade est aussi l'un des pays bénéficiaires de la Convention de Lomé. Ce traité a été conclu entre les États membres de la Communauté économique européenne (CEE) et les pays en développement de l'Afrique, des Antilles et du Pacifique (ACP). Il prévoit des investissements, une aide au développement et des échanges commerciaux. En outre, la Barbade est membre des Nations Unies, du Commonwealth, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

III. COMMERCER AVEC LA BARBADE

Débouchés pour les produits et les services canadiens

Il y a des débouchés constants pour des denrées alimentaires (poisson et viandes, légumes, céréales, condiments et préparations à base d'aliments), du bois d'oeuvre, du papier journal et d'autres produits de papier, du matériel varié à l'usage des entrepreneurs en bâtiments, des produits médicaux et pharmaceutiques, des produits industriels finals tels que le matériel de télécommunication, des machines de construction, du matériel sanitaire et de sécurité. D'autres occasions d'exporter sont sur le point de se présenter dans des secteurs locaux tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme (en particulier, du matériel hôtelier et de restauration), certains projets éducatifs financés internationalement et des industries de fabrication légère.

Les fonds de développement multilatéraux et bilatéraux restent très importants et offrent de bons débouchés aux experts-conseils, aux entrepreneurs et aux fournisseurs. Les firmes canadiennes ont été actives et ont réussi à poursuivre l'exécution de travaux dans le cadre d'institutions financières internationales (IFI) telles que les banques de développement antillaise et interaméricaine. La construction d'une route au coût de 40 millions de dollars américains, l'achèvement d'un port de pêche et d'un complexe de conditionnement de 12 millions de dollars américains, en sont des exemples notables et actuels.

La Barbade accueille favorablement les investissements directs effectués par des non-résidents et offre des stimulants fiscaux intéressants alignés sur ceux des autres membres de la CARICOM. Les firmes canadiennes participent largement à l'économie locale par des investissements, des coentreprises et des accords de licence. Des mécanismes tels que le Programme de coopération industrielle de l'ACDI appuient aussi les nouvelles entreprises.

Le gouvernement s'emploie activement à stimuler les investissements dans les industries de fabrication

légère et les perspectives d'exportation de biens d'équipement vers la Barbade sont bonnes. Les importations de biens de consommation sont touchées par la longue «liste négative» sur laquelle figurent les diverses importations pour lesquelles il faut obtenir une licence ou dont l'entrée est interdite. En fait, il s'agit d'une mesure de protection destinée à encourager les industries locales de transformation, d'emballage, de fabrication légère et d'assemblage.

Réseaux de distribution et de vente

Les principales voies de distribution sont : les agents indépendants, les distributeurs (qui ont parfois l'exclusivité d'un territoire), les maisons de commerce au Canada qui vendent directement aux importateurs ou aux distributeurs, et les représentants canadiens de passage à la Barbade.

Il est recommandé aux entreprises qui désirent y faire du commerce de façon régulière, de nommer un agent sur place. Les relations personnelles revêtant une grande importance, les fournisseurs ont grand intérêt à s'y rendre souvent.

Certaines grandes sociétés de gros ont des filiales dans les îles avoisinantes.

Les exportateurs canadiens devraient demander au délégué commercial en poste à la Barbade de les aider à y trouver des agents ou des distributeurs éventuels.

Publicité et promotion

Les organes publicitaires ont un champ d'action étendu. Ils consistent en cinq stations de radiodiffusion, deux quotidiens et une station de télévision en couleur que l'État possède et exploite. Plusieurs compagnies de publicité mondialement connues ont des représentants à la Barbade et il existe aussi un certain nombre d'agences locales de bonne réputation.

Saison des achats

Pour ce qui est des produits de consommation, il n'y a vraiment qu'une seule saison à la Barbade et c'est l'époque de Noël. Toutefois, on note aussi une augmentation des achats à Pâques, pour la fête des Mères et la fête des Pères, et à la Saint-Valentin, soit en février, mai et juin respectivement.

Cotation des prix

Il est conseillé de coter les prix en dollars américains ou canadiens, car les taux de change fluctuent quotidiennement. Ils doivent être cotés c.a.f. ou f.o.b. au port d'embarquement, en incluant tous les coûts de manutention et de documentation jusqu'au moment où les marchandises sont placées à bord du transporteur.

Correspondance et documentation à caractère commercial

Toute la correspondance, tous les documents et toutes les brochures doivent être rédigés en anglais.

Crédit et modalités de paiement

Les conditions habituellement accordées aux importateurs sont la traite à vue contre paiement des marchandises à leur arrivée. Toutefois, lorsqu'on traite avec des petits clients dont on sait peu de choses, il est recommandé d'utiliser une lettre de crédit confirmée. Une fois qu'un accord ferme a été passé avec une agence fiable et que la cote de crédit de la société a été prouvée, il est d'usage de prolonger le délai de la créance jusqu'à 120 jours à compter de la date d'acceptation.

Les exportateurs doivent prendre les mêmes précautions qu'ils prendraient au Canada, c'est-à-dire se procurer des rapports sur la solvabilité de leurs clients par l'entremise des banques de ces derniers.

Le Haut-Commissariat du Canada à Bridgetown (services commerciaux) peut obtenir les renseignements essentiels sur des clients éventuels si on lui communique le nom de leur banque et le montant du crédit. Toutefois, ces rapports sur la cote de solvabilité des clients ne sont pas aussi détaillés que ceux que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) exige. Ce genre de renseignements ne peut être fourni que de banque à banque.

Services bancaires

La Banque centrale est à la tête du système bancaire. Elle est chargée de contrôler la politique qui régit les opérations de toutes les banques et de tous les établissements financiers de la Barbade.

Les banques canadiennes suivantes y sont représentées et ont leur siège principal en plein centre de la ville : la Banque Royale du Canada, la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque de Nouvelle-Écosse. Elles fournissent des services bancaires complets sur les plans national et international au moyen d'un réseau de succursales réparties dans tout le pays.

La Barbados Development Bank finance des industries locales. La Banque de développement des Caraïbes a installé son siège principal à la Barbade, en raison du réseau de communications excellent, des établissements financiers et de la stabilité politique dont jouit le pays. Cet organisme apporte un appui et une aide financière à des projets régionaux du secteur public et du secteur privé.

Marques de commerce

Les marques de commerce sont réglementées par la *Trademark Act* adoptée en 1981, qui protège les titulaires de l'enregistrement pendant 10 ans.

Transports, services publics et communications

Transport intérieur - La Barbade a environ 2 333 km de routes pavées qui sont ouvertes à la circulation. Plusieurs grands projets d'amélioration des routes sont actuellement en cours, dont la construction d'une autoroute à voies multiples destinée à relier les principales zones industrielles aux aéroports et aux ports maritimes de l'île. Ce marché a été adjugé à une société canadienne. Les transports publics sont relativement bons et sont complétés par une flotte de minibus appartenant à des particuliers et exploités par eux. Les taxis se louent à la distance, à l'heure ou à la journée. Il existe un service de location de voitures à l'aéroport ainsi que diverses agences de location réparties sur tout le territoire. Il n'y a pas de réseau ferroviaire.

Transport international - L'aéroport international Grantley Adams, construit avec l'aide d'un prêt du gouvernement canadien, est moderne et sa piste d'atterrissage de 3 352 m de long peut recevoir n'importe quel type d'aéronef. Il est desservi par des transporteurs internationaux de tout premier plan tels que Air Canada, Wardair, American Airlines, PanAm, Eastern, BWIA, Cruzeiro, British Airways, LIAT, et beaucoup d'autres.

Ports - Le port de Bridgetown est le seul de la Barbade. Situé dans la capitale, au sud-ouest de l'île, il a environ 518 m de quais où huit navires long-courriers peuvent être amarrés, et des installations de soutage pour cinq.

De nombreuses compagnies de navigation internationales et régionales le desservent.

Communications - Les services de communications de la Barbade sont à la fine pointe de la technologie, et comprennent notamment des transferts par composition directe, par télex et par télécopie ainsi qu'un service d'accès aux bases de données internationales (IDAS).

Électricité et eau - La Barbados Light and Power et la Barbados Water Authority fournissent de bons services sur toute l'étendue de l'île.

IV. RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DOUANE ET DE CHANGE

Monnaie et taux de change

L'unité monétaire est le dollar barbadien, qui suit le dollar américain au taux de 2 \$BDS pour 1 \$US. Les billets sont émis en coupures de 100, 20, 10, 5, 2, 1 \$; il existe aussi des pièces de 1 \$, de 25, 10, 5 et 1 cents. Les banques acceptent les monnaies étrangères sans aucune restriction et les magasins, les billets américains et canadiens.

Contrôle des changes

C'est à la Banque centrale de la Barbade qu'il incombe d'appliquer la réglementation des devises étrangères.

Le rapatriement des capitaux par des sociétés étrangères est autorisé, mais c'est la Banque centrale qui en détermine les conditions. Elle contrôle l'approbation requise pour la distribution de devises étrangères.

Licences d'importation

Pour protéger les industries de fabrication locales et en vertu de l'accord de la CARICOM, quand des articles produits localement ou régionalement peuvent répondre à la demande locale, les articles identiques de provenance extra-régionale figurent sur la « liste négative » et leur entrée est interdite. C'est le cas, entre autres, de certains vêtements, de certains aliments et de certains meubles. (Voir chapitre III)

Toutefois, il existe une longue liste de produits dont l'entrée n'est pas interdite, mais qui nécessite une licence d'importation qu'il faut obtenir avant d'expédier les marchandises dans l'île.

Droits d'importation

La Barbade a un tarif douanier simple (une colonne) établi selon la nomenclature du Conseil de coopération

douanière (CCD). Des dispositions régissent également la classification statistique, fondée sur le système de classification type pour le commerce international (CTCI).

Aucun traitement préférentiel n'est accordé, sauf pour les marchandises produites dans les États membres de la CARICOM, qui sont généralement en franchise de douane.

En règle générale, les droits sont fixés en fonction de la valeur, sauf dans le cas de certains produits liquides, où ils sont calculés suivant le poids ou le volume net. Le pourcentage prélevé à titre de droit est fondé sur la valeur c.a.f., c'est-à-dire sur la valeur du produit livré à la douane du point d'arrivée, y compris les assurances et le fret. Une taxe à la consommation et un droit de timbre de 15 p. 100 sont perçus sur les marchandises extra-régionales (à l'exclusion des matières premières et de l'emballage).

Marche à suivre concernant les documents

Les documents relatifs aux expéditions doivent être fournis aux autorités douanières et tous les droits de douane applicables, payés avant que les marchandises ne soient libérées. Ensuite, ces documents doivent être présentés aux responsables du contrôle des changes, afin d'obtenir l'autorisation requise pour le versement de fonds dans une monnaie étrangère.

V. VOYAGE D'AFFAIRES À LA BARBADE

Lorsque vous préparez votre premier voyage d'affaires à la Barbade, prévenez les services commerciaux du Haut-Commissariat du Canada et entrez en contact avec eux bien avant votre départ. Informez-les du but de votre visite et envoyez-leur de la documentation sur vos produits, en plusieurs exemplaires. Il est très utile d'établir à l'avance les prix c.a.f. pour au moins une partie de vos produits. Vous devez également leur faire part de tous les contacts que vous avez déjà pu prendre avec des gens d'affaires de la Barbade.

En possession de ces renseignements, le personnel des services commerciaux se fera un plaisir d'organiser un itinéraire provisoire à votre intention et de prendre des rendez-vous pour vous, avant votre arrivée.

Quand partir

La meilleure période pour se rendre à la Barbade est entre avril et novembre, car on évite les prix élevés de la saison touristique. Les gens d'affaires de l'île ont aussi plus de temps à consacrer à l'examen des nouvelles lignes de produits et des nouvelles entreprises.

Comment s'y rendre

Air Canada, Wardair et British West Indies Airways (BWIA) offrent des vols ordinaires pour la Barbade, qui partent de Toronto et de Montréal.

Passeports

Pour entrer à la Barbade, il faut un passeport valide ou une pièce d'identité avec une photo ainsi qu'un billet de retour. Les ressortissants des États-Unis, du Canada, du Royaume-Uni et des pays du Commonwealth n'ont pas besoin de visa. Une taxe de 16 \$BDS par personne est imposée au départ, sauf si la visite a duré moins de 24 heures.

Certificat de santé

Les personnes qui sont allées dans une région contaminée par le choléra et la fièvre jaune peu avant

de se rendre à la Barbade, doivent avoir un certificat international de vaccination datant d'au moins six jours et de six ans au plus.

Vêtements

Il est conseillé de porter des complets ou des tailleurs légers, de type tropical, ou des vestes-chemises.

Réglementation en matière de devises

Les résidents de la Barbade ne peuvent sortir du pays qu'un montant limité de devises étrangères. Ce montant est l'équivalent de 1 500 \$BDS par an, dont pas plus de 500 \$ en espèces et le reste en chèques de voyage. Les voyageurs étrangers sont aussi assujettis à cette limite de 500 \$BDS en espèces quand ils changent des fonds en devises étrangères.

Toutefois, les non-résidents ont la possibilité de changer de l'argent à l'aéroport, à l'arrivée ou au départ.

VI. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services de consultation sur les marchés

Afin d'aider les gens d'affaires canadiens, le gouvernement fédéral a des délégués commerciaux dans 67 pays. Partout dans le monde, ces représentants offrent leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver les fournisseurs canadiens qui peuvent répondre à leurs besoins. Le rôle du délégué commercial ne se limite pas à servir d'agent de liaison entre l'acheteur et le vendeur, mais il consiste également à conseiller les exportateurs canadiens dans toutes les étapes de la commercialisation, notamment en identifiant les possibilités d'exportation, en évaluant la concurrence exercée sur les marchés, en les présentant aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, en sélectionnant et en recommandant des agents ou, encore, en fournissant des conseils sur les conditions de paiement et une aide pour résoudre les problèmes concernant les tarifs et l'accès aux marchés. En outre, les délégués commerciaux s'emploient activement à trouver des débouchés et à encourager les activités d'ordre promotionnel.

Les directions de l'expansion du commerce du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, constituent une autre source de renseignements. Chacune s'occupe des marchés existant dans une région géographique particulière. Dans le cas de la Barbade, il s'agit de l'Amérique latine et des Antilles. Ces directions constituent le principal lien entre le gouvernement et les délégués commerciaux qui travaillent à l'étranger. Les délégués commerciaux se trouvant à Bridgetown sont constamment en rapport avec les agents du Secteur de l'Amérique latine et des Antilles à Ottawa dont l'adresse est la suivante :
Direction de l'expansion du commerce dans les Antilles et en Amérique centrale — Secteur de l'Amérique latine et des Antilles, ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 ;
téléphone : (613) 996-3877 ; télex : 053-3745.

Les renseignements suivants peuvent y être obtenus :

- renseignements sur les marchés, notamment sur les perspectives économiques pour chaque pays et sur l'état des marchés de produits donnés ;
- renseignements sur l'accès aux marchés, notamment sur les tarifs douaniers, les règlements, l'attribution de licences, les barrières commerciales non tarifaires, les normes relatives aux produits, les documents exigés, etc.

Des publications, notamment les éditions de la présente série de *Guides de l'exportateur canadien*, et des exposés sommaires sur des marchés nationaux plus petits y sont aussi offerts.

Les directions de l'expansion du commerce sont également chargées d'aider et de conseiller les exportateurs en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits et de leurs services. Elles peuvent informer les gens d'affaires sur les services d'exportation offerts par le gouvernement canadien, ainsi que sur les possibilités d'exportation.

Établis dans toutes les régions du Canada, les Centres du commerce international offrent une gamme complète de services commerciaux aux exportateurs canadiens. Leur personnel est composé de délégués commerciaux chevronnés qui relèvent d'un délégué commercial principal du ministère des Affaires extérieures.

Conseils en matière d'exportation et renseignements sur les débouchés sont parmi les services offerts par les centres qui aideront également les entreprises à établir des plans de commercialisation et appuieront la tenue de séminaires et d'ateliers sur l'exportation. Chaque Centre sera en outre relié au réseau international d'information sur les exportations WIN-Exports des Affaires extérieures.

Les Centres sont situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (à l'exception du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest) et sont souvent le premier point de contact des entreprises qui souhaitent exporter. D'autres centres seront ouverts à Calgary, Regina, London et Québec.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne dont le but est de faciliter l'expansion des exportations canadiennes.

Elle offre des assurances, des garanties et un financement des exportations qui, avec des conseils financiers et un ensemble de dispositions financières, facilitent l'exportation de marchandises et de services canadiens.

La SEE offre les services suivants :

1) Assurances à l'exportation et garanties connexes

- assurance globale multirisque
- assurance globale — risques politiques
- assurance sélective — risques politiques
- assurance — opérations individuelles
- garanties — opérations individuelles
- assurance préalable au versement du prêt
- assurance — investissement à l'étranger
- assurance — caution de bonne fin
- garanties — caution de bonne fin
- assurance — consortium
- assurance — cautionnement
- garantie — caution de soumission

2) Financement des exportations et garanties connexes

- prêts
- ententes de versements multiples
- imputations sur lignes de crédit
- achats de billets à ordre
- forfaitage
- garanties sur prêts

La SEE a son siège social à Ottawa à l'adresse suivante : B.P. 655, 151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1P 5T9 ; téléphone (613) 598-2500 ; télex : 053-4136. Elle a des bureaux régionaux à Montréal, à Toronto, à London, à Calgary, à Winnipeg, à Vancouver et à Halifax. Les demandes d'ordre général portant sur les autres services peuvent être transmises par l'intermédiaire des bureaux régionaux. Les services relatifs à l'exportation relèvent exclusivement du siège social d'Ottawa. Toute demande se rapportant au financement des exportations pour une région donnée doit être adressée au directeur du service approprié, Groupe de financement des exportations de la SEE, à Ottawa.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le 1^{er} avril 1987, le ministère des Affaires extérieures fusionnait le Programme des projets de promotion (PPP) au Programme de développement des marchés

d'exportation, bien connu dans le secteur privé et dans les cercles gouvernementaux sous le nom de PDME.

Le nouveau PDME a été conçu pour accroître les efforts de commercialisation du secteur privé. Il aide les sociétés qui en font partie à entreprendre des activités qu'elles ne voudraient ou ne pourraient entreprendre seules.

Voici un résumé des genres d'aide accordée par le nouveau PDME :

Activités d'initiative gouvernementale : foires et missions commerciales - Dans ces cas, le gouvernement assume une partie du coût de la participation à des stands nationaux lors d'expositions commerciales se tenant à l'extérieur du Canada. Il commandite des missions commerciales composées de Canadiens et de Canadiennes du monde des affaires se rendant à l'étranger pour y découvrir les possibilités offertes par les marchés. Il accueille des missions venant au Canada, composées de représentants du monde des affaires et de gouvernements étrangers susceptibles d'exercer une influence sur les ventes à l'exportation. Dans le cas de foires, une société donnée peut recevoir une aide couvrant un maximum de trois participations à la même foire. Aucune limite ne s'applique à la participation à des missions. Des frais de participation aux foires sont désormais exigés afin de faire assumer par l'industrie une plus grande proportion des coûts se rapportant aux activités organisées par le gouvernement.

Activités à l'initiative des industries - Dans ces cas, la contribution du gouvernement continuera d'être remboursable si des ventes s'ensuivent (quatre demandes par société par an).

Foires - Un financement est assuré aux sociétés désirant participer individuellement à des foires étrangères.

Voyages - Les coûts réels des voyages seront remboursés dans une proportion allant jusqu'à 100 p. 100 du tarif aérien de classe économique dans le cas des acheteurs étrangers qui se rendent au Canada et dans celui des voyages d'identification de marchés effectués hors du Canada par des sociétés canadiennes. Quant aux voyages d'identification de marchés aux États-Unis, seules les sociétés ayant des

ventes annuelles inférieures à 10 millions de dollars sont admissibles à une forme d'aide.

Appels d'offres - Ce genre d'aide prévoit une participation aux frais encourus relativement à des offres faites pour des projets particuliers en dehors du Canada. Normalement, les offres sur les projets sont faites en concurrence avec celles des firmes étrangères. Elles portent sur des services de consultation, de génie, de construction, de fourniture de biens et de services canadiens, ainsi que de projets d'immobilisation majeurs, avec des dispositions spéciales pour les mégaprojets (comportant plus de 250 millions de dollars de contenu canadien).

Fondation de bureaux de vente permanents à l'étranger - Les exportateurs canadiens peuvent avoir de l'aide pour mener à bien des activités de commercialisation continue; ils ont la possibilité d'établir des bureaux de vente sur un marché étranger donné (à l'exclusion des États-Unis). Le gouvernement peut octroyer jusqu'à 120 000 \$ par projet, les sociétés pouvant bénéficier d'un maximum de deux projets pendant leur existence.

Activités se rapportant aux secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Le PDME accorde des subventions allant jusqu'à 125 000 \$ par projet afin de payer les activités spéciales des organisations, offices, commissions et organismes sans but lucratif oeuvrant dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture ou de la pêche et qui procèdent à des essais techniques, des démonstrations, des séminaires et des cours de formation portant sur les produits, ou encore visant à en faire la promotion. Cette aide n'est pas remboursable et deux projets sont admissibles par requérant et par exercice financier du gouvernement.

Entente de commercialisation - Le nouveau PDME offre aux sociétés la possibilité de passer des ententes avec le gouvernement en vue de lancer un programme de commercialisation composé d'activités admissibles aux termes du programme normal et ce, pour une période allant jusqu'à deux ans. Ce nouveau programme s'adresse aux moyennes entreprises de fabrication ayant une certaine expérience de l'exportation.

Pour tout autre renseignement sur le PDME, s'adresser à Info-Export, à la Direction de l'expansion du commerce dans les Antilles et en Amérique centrale ou aux Centres du commerce international situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

Publicité

CanadExport, un bulletin bimensuel publié en français et en anglais, fait la promotion des exportations canadiennes. On y trouve divers articles et rapports sur les possibilités d'exportation, les réussites commerciales, les services gouvernementaux s'offrant à l'industrie, les conditions d'accès aux marchés étrangers, l'expansion industrielle et les activités de promotion menées conjointement par l'industrie et le gouvernement. Le bulletin présente régulièrement des articles tant sur les expositions et les missions commerciales organisées à l'étranger par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de son Programme des foires et missions, que sur les principales foires commerciales qui se tiennent partout dans le monde. Il contient également des articles concernant les projets multilatéraux d'investissement outre-mer qui sont susceptibles de présenter un intérêt pour les exportateurs canadiens de biens et de services.

CanadExport est distribué gratuitement aux manufacturiers canadiens par le ministère des Affaires extérieures (BTC), Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Il suffit d'appeler (sans frais) Info-Export au numéro 1-800-267-8376.

Coopération industrielle dans les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a établi en 1978 le Programme de coopération industrielle (PCI) pour renforcer l'efficacité des programmes sociaux et économiques de l'Agence dans le tiers monde.

Ce programme, avec les autres programmes bilatéraux existants, aide les sociétés canadiennes à percer de nouveaux marchés dans les pays en développement et à y rechercher des débouchés pour des investissements, des coentreprises et des transferts de technologie.

Le PCI utilise des stimulants financiers pour appuyer des initiatives du secteur privé canadien touchant des arrangements de coopération commerciale à long terme, ainsi que des études de définition de projets à entreprendre dans des pays en développement. Un appui est également fourni pour l'établissement de contacts et l'identification de débouchés par le biais de séminaires, de missions d'investissement et d'arrangements de coopération commerciale viables.

La plupart de ces arrangements sont des accords de production conjointe ou partagée, des arrangements de montage, des accords de licence et diverses formes de participation au capital.

On peut obtenir des renseignements plus détaillés ou des formulaires d'inscription au PCI en communiquant avec la

Direction de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement international
(ACDI)

200, promenade du Portage

Hull (Québec)

K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-7901

Télex : 053-4140

Gouvernements provinciaux

Chaque gouvernement provincial a un ministère qui fournit de l'aide pour l'expansion des entreprises, y compris le commerce.

VII. ADRESSES UTILES

Au Canada :

Haut-Commissariat de la Barbade
151, rue Slater, bureau 700
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3
Téléphone : (613) 236-9517
Télex : 0210533375

Consulat général de la Barbade
Suite 1508, 20 Queen Street W.
Toronto (Ontario)
M5H 3R3
Téléphone : (416) 979-2643
Télex : 02106218247

Société pour l'expansion des exportations

Administration centrale

Société pour l'expansion
des exportations
151, rue O'Connor
B.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Téléphone : (613) 598-2500
Câble : EXCREDCORP
Télex : 053-4136
Télécopieur : (613) 237-2690

Bureau du district d'Ottawa

(même adresse que
l'Administration centrale)
Téléphone : (613) 598-2992

Colombie-Britannique et Yukon

Société pour l'expansion
des exportations
One Bentall Centre,
Suite 1030
505 Burrard Street
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7X 1M5
Téléphone : (604) 688-8658
Télécopieur : (604) 688-3710

Prairies et Nord canadien

Société pour l'expansion
des exportations
Bow Valley Square III
255 — 5th Avenue S.W.,
Suite 2140
Calgary (Alberta)
T2P 3G6
Téléphone : (403) 294-0928
Télécopieur : (403) 294-1133

**Bureau de district du
Manitoba-Saskatchewan**

Société pour l'expansion
des exportations
333 Portage Avenue,
Suite 707
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
Téléphone : (204) 942-0226
Télécopieur : (204) 983-2187
Sans frais : 1-800-665-7871

Ontario

Société pour l'expansion
des exportations
Suite 810, National Bank
Building
P.O. Box 810
150 York Street
Toronto (Ontario)
M5H 3S5
Téléphone : (416) 364-0135
Télécopieur : (416) 862-1267

**Bureau du district de
London**

Société pour l'expansion
des exportations
451 Talbot Street, Suite 303
London (Ontario)
N6A 5C9
Téléphone : (519) 645-5828
Télécopieur : (519) 645-4483

Québec

Société pour l'expansion
des exportations
800, place Victoria,
bureau 2724
B.P. 124, succursale Tour
de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
Téléphone : (514) 878-1881
Télécopieur : (514) 878-9891

Provinces atlantiques

Société pour l'expansion
des exportations
Suite 1003, Toronto
Dominion Bank Building
1791 Barrington Street
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Téléphone : (902) 429-0426
Télécopieur : (902) 423-0881

Centres du commerce international

Si vous n'avez jamais exporté vos produits, veuillez communiquer avec le Centre du commerce international (ministère des Affaires extérieures) dans votre province. Tel que déjà mentionné, les Centres du commerce international sont situés dans les bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, sauf au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Alberta

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Cornerpoint Building
Suite 505
10179 — 105th Street
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Téléphone: (403) 495-2944
Télex: 037-2762
Télécopieur: (403) 495-4507

Colombie-Britannique

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
P.O. Box 11610, Suite 900
650 West Georgia Street
Vancouver (C.-B.)
V6B 5H8
Téléphone: (604) 666-1437
Télex: 045-1191
Télécopieur: (604) 666-8330

Île-du-Prince-Édouard

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Confederation Court Mall
134 Kent Street, Suite 400
P.O. Box 1115
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7M8
Téléphone: (902) 566-7443
Télex: 014-44129
Télécopieur: (902) 566-7450

Manitoba

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
330 Portage Avenue
Room 608
P.O. Box 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Téléphone: (204) 983-4099
Télex: 075-7624
Télécopieur: (204) 983-2187

Nouvelle-Écosse

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
1496 Lower Water Street
P.O. Box 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-6125
Télex : 019-22525
Télécopieur : (902) 426-2624

Ontario

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Dominion Public Building
4th Floor,
1 Front Street West
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-5052
Télex : 065-24378
Télécopieur : (416) 973-8714

Nouveau-Brunswick

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Place Assomption
770, rue Main
B.P. 1210
Moncton (N.-B.)
E1C 8P9
Téléphone : (506) 857-6440
Télex : 014-2200
Télécopieur : (506) 857-6429
Sans frais : 1-800-332-3801

Québec

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Tour de la Bourse
Bureau 3800
800, place Victoria
B.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-6796
Télex : 055-60768
Télécopieur : (514) 283-3302

Saskatchewan

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
6th Floor
105 - 21st Street East
Saskatoon (Sask.)
S7K 0B3
Téléphone : (306) 975-4343
Télex : 074-2742
Télécopieur : (306) 975-5334

Terre-Neuve et Labrador

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-5511
Télex : 016-4749
Télécopieur : (709) 772-5093

Industrie, Sciences et Technologie Canada

Comme nous l'avons déjà mentionné, les bureaux du ISTC occupent les mêmes locaux que ceux des centres du commerce international, à l'exception des bureaux suivants :

Centre des entreprises

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 995-5771

Territoires du Nord-Ouest

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
10th Floor
Precambrian Building
P.O. Bag 6100
Yellowknife (T.-N.-O.)
X1A 2R3
Téléphone : (403) 920-8568
Télécopieur : (403) 873-6228
AES : (403) 920-2618

Yukon

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
108 Lambert Street
Suite 301
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Téléphone : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 668-5003

À la Barbade :

Division commerciale
Haut-Commissariat du Canada
Ambleside, Bishop's Court Hill
P.O. Box 404
Bridgetown (Barbados)
Téléphone : (809) 429-3550
Télex : 2247 CANADA WB

Chambre de commerce de la Barbade
1st Floor, Nemwil House
Collymore Rock
St. Michael (Barbados)
Téléphone: (809) 426-0747

Industrial Development Corporation
Pelican House
Princess Alice Highway
Bridgetown (Barbados)
Téléphone: (809) 427-5350
Télex: 2295 BARDEV WB

Barbados Manufacturers Association
Prescod Boulevard
Harbour Road
St. Michael (Barbados)
Téléphone: (809) 426-4474

Contrôleur des douanes
Customs and Excise Department
University Row
Bridgetown (Barbados)
Téléphone: (809) 436-6091

Banques

Banque de Nouvelle-Écosse
Broad Street
Bridgetown (Barbados)
Téléphone: (809) 426-0230

Banque canadienne impériale de commerce
Broad Street
Bridgetown (Barbados)
Téléphone: (809) 426-0571

Banque Royale du Canada
Broad Street
Bridgetown (Barbados)
Téléphone: (809) 426-5200

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20002165 0

Storage

HF 1010 .G85B3514 1988 STORAGE

La Barbade, guide de l'exportateur
canadien. --

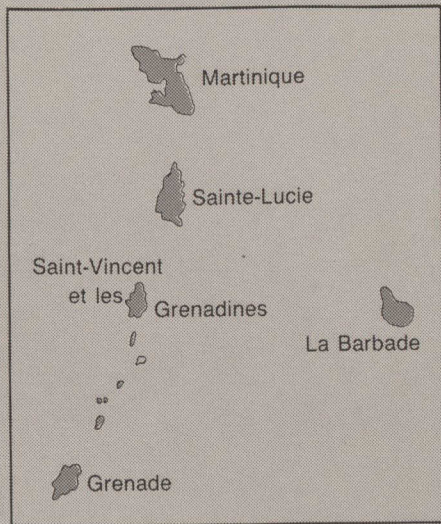
15238933

La Barbade

Échelle 0 1 2 3 km

Légende

- Capitale
- Ville
- ✈ Aéroport





Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Canada